

Parc nautique de l'île de Monsieur à Sèvres



Ce projet, en site classé, avait pour objectif de créer, à Sèvres, sur une ancienne friche industrielle de 7,6ha en zone inondable, un grand parc naturel dans la continuité paysagère et écologique du val de Seine. Au sein de ce parc, devaient être implantés une base nautique centrée sur les activités de canoë-kayak, d'aviron et de voile, un centre de loisirs et des bâtiments d'accueil avec restauration. L'aspect environnemental a été traité selon cinq axes principaux : l'écologie du paysage, la gestion de l'eau, la gestion des énergies et l'utilisation des énergies renouvelables, la qualité durable de l'architecture, le chantier vert. L'inondabilité du site (zone PPRI à forts aléas) a conditionné l'implantation des constructions sur pilotis, reliées entre elles par de vastes plateformes de bois de chêne, appelées « decks », en suspension au-dessus du terrain naturel, au cœur des rubans paysagers qui composent le parc. Au sein de ce parc, le « deck » de la base nautique délimite clairement l'espace. En ce qui concerne les bâtiments, les brise-soleil du club-house et du centre de loisirs, ainsi que les façades des bâtiments de stockage du matériel nautique, ont été réalisés en bois de mélèze en provenance d'Autriche et de Sibérie. Pour les structures intérieures, les architectes ont utilisé l'épicéa de Suède et de Norvège. Quatre-vingts pour cent des parements intérieurs et cloisonnements sont en plaques

de cellulose type Fermacell. Les façades des bâtiments isolés en ossature bois sont isolées par 140mm de laine de bois. Les menuiseries extérieures sont en chêne lasuré naturel. « *Le bois compose la réalisation à environ 85 %*, dit Lucie Rivaud, coauteur du projet. *Sur le chantier, on échangeait avec des personnes qui ont du goût pour ce qu'elles font. Nous avons beaucoup apprécié la souplesse du matériau, ses performances thermiques et le fait qu'il se laisse travailler de façon subtile et plastique.* » Le volume de bois mis en œuvre sur ce chantier est de 668 m³ pour les bâtiments (hors menuiseries extérieures, intérieures...), soit 60 dm³ de bois par mètre carré de SHON, auxquels s'ajoutent 238 m³ de bois pour les espaces extérieurs, « deck » inclus.

Fiche de chantier

Maître d'ouvrage : Syndicat mixte pour les activités nautiques, sportives et de loisirs du Val-de-Seine

Architectes : ZAD Architecture, Alain Desgroux et Lucie Rivault

Ingénierie du bois : Charpente Concept, Cabinet MDETC

Surface utile : 8 322 m²

Coût : 31 772 575 euros HT

Photo : ZAD Architecture